

AR PREFECTURE

017-200041523-20200821-DEC379_2020-AU
Reçu le 21/08/2020

H A U T E



SAINTONGE

Administration Service Antilles

Décision n° 379/2020
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de partenariat pour l'utilisation des bassins des Antilles de Jonzac afin d'y donner des cours de natation à titre privé avec :

- Hannah MOUILLOT.

Fait à Jonzac,
Le 21 AOÛT 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**